



Règlement du concours photo « *Impact de l'Homme sur la nature* »

Envi'vert, en partenariat avec la **BULCO**, organise son premier concours de photographie sur le large thème de « Impact de l'Homme sur la nature ».

Article 1 – Candidats

Ce concours amateur est ouvert aux étudiantes et étudiants et au personnel de l'**ULCO** des 4 sites (Calais, Dunkerque, Boulogne-sur-mer, Saint-Omer).

Article 2 – Modalités de participation

- Les photographies devront être envoyées par mail à envivert.ulco@gmail.com du **03 avril au 30 septembre 2023 inclus**. Tout fichier reçu hors délai ne sera pas pris en compte.

- Sont exclus du concours, les membres du jury ainsi que les membres de leur famille.

- Lors de l'envoi d'une photo, les informations suivantes vous seront demandées :

- Étudiant.e : Prénom / Nom / Formation et année / Numéro de carte étudiante / Titre de la photographie / Localisation
- Personnel : Prénom / Nom / Fonction au sein de l'université / Titre de la photographie / Localisation
- Pour les deux : une phrase de ce que vous inspire votre cliché ou toutes autres informations.

- La participation au concours est gratuite et limitée à une photographie par participant.e, en couleurs, en noir et blanc ou en sépia.

- Les photo-montages ne seront pas acceptés. Aucune retouche excessive (ajout ou suppression d'élément, modification importante de la colorimétrie ...) sur l'image originale n'est acceptée. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image originale.

- En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- Accepter sans réserve les dispositions du présent règlement ;
- Être l'auteur des photos présentées et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu ;
- Fournir l'image en format JPEG.



Article 3 – Jury et processus de sélection

Le jury sera composé de photographe(s) professionnel(s) et d'amateurs (personnel **BULCO**, **Envi'vert**) n'ayant pas de liens avec les participants du concours. Il décidera du classement des photographies selon des critères de composition, d'originalité, d'appropriation du thème...

Le classement sera scindé en 2 catégories : la catégorie «étudiant.e» et la catégorie «personnel». La délibération aura lieu à la mi-octobre.

Article 5 – Exposition

Les photographies pourront servir à l'élaboration d'une exposition qui tournera dans les **BULCO** des 4 sites. Celle-ci sera composée d'une trentaine de photographies grand format et d'autres impressions plus petites en fonction du nombre de participant.e.s. L'exposition pourra être amenée à être exportée dans d'autres universités ou structures de la région. Le vernissage de l'exposition aura lieu le 1er novembre à la **BULCO** de Calais.

Article 6 – Prix

La catégorie étudiant sera récompensée par 3 lots :

- 1er prix : Imprimante Selphy
- 2eme prix : Polaroid
- 3eme prix : Smart box

La catégorie «personnel» sera récompensée par deux lots à préciser et qui seront pris en charge par la **BULCO**.

Article 7 – Après l'exposition

Une fois l'exposition photographique terminée et pour ceux et celles dont les clichés auront été imprimés, les auteur.trice.s pourront récupérer leur photo sur leur demande.

Article 8 – Autorisation et responsabilités

À partir du moment où vous nous envoyez une photographie, vous acceptez que celle-ci passe en « creative commons ». Les licences « attribution », « pas d'utilisation commerciale » et « pas de modification » seront attribuées à vos photos lors de leur utilisation. En participant au concours, vous acceptez donc que **Envi'vert** et la **BULCO** puissent utiliser vos photos pour l'exposition itinérante sur les quatre sites de la BULCO. Vos photos pourront aussi être diffusées sur les sites internet et Facebook de **Envi'vert** et de la **BULCO**. L'envoi d'une photo fait foi de votre acceptation à ce règlement.